Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 083-248300493-20200724-C_2020_062-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2020_062

DRACÉNIE
PROVENCE VERDON
agglomération

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Affaires Juridiques et
Commande Publique

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Approbation des modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'appel d'offres permanente

PRÉSENTS :
Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Claude ALEMAGNA, Karine ALSTERS, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Serge BALDECCHI, Alain BARALE, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Liliane BOYER, Christophe CARRIERE, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Bernard CHILINI, Nicolas DATCHY, Albert DAVID, Nadine DECARLIS, René DIES, Cédric DUBOIS, Brigitte DUBOUIS, Sophie DUFOUR, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, Jacques GÉRARD, François GIBAUD, Nathalie GONZALES, Raymond GRAS, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Valérie MARCY, Daniel MARIA, Claude MARIN, Hugues MARTIN, Jean-Bernard MIGLIOLI, Thierry MENARD, Marie-José MAUREL, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Nathalie PEREZ-LEROUX, Thierry PESCE, Claude PIANETTI, Olivier POMMERET, Michel PONTE, Christine PREMOSELLI, Georges ROUVIER, Philippe ROUX, Régis ROUX, Philippe SCHRECK, Richard STRAMBIO, Marie Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Jean-Pierre SOUZA pouvoir à Richard STRAMBIO

ABSENT(S) :
Gérald PIERRUGUES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 083-248300493-20200724-C_2020_062-DE

Il est proposé au Conseil d'agglomération de créer une commission d'appel d'offres à vocation générale, conformément à l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est ici rappelé que la commission d'appel d'offres à vocation générale a pour mission de choisir les titulaires des marchés dits formalisés dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens et enfin de donner pour les marchés lui étant soumis son avis sur les projets d'avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 % du montant initial.

Conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et D.1411-3 du CGCT, cette commission doit être composée par l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ce vote se fait au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les mêmes modalités s'appliquent à l'élection des cinq membres suppléants.

Toutefois, avant de procéder à la constitution de la commission par élection de ses membres, il convient, conformément à l'article D.1411-5 du CGCT de fixer les conditions de dépôt des listes.

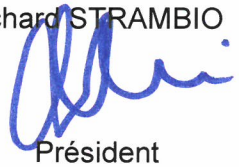
Par conséquent, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir fixer les conditions suivantes relatives à la commission d'appel d'offres à vocation générale :

- les listes doivent être déposées ou adressées à l'attention de Monsieur le Président, auprès du service de la Gestion des Assemblées, par voie dématérialisée (assemblees@dracenie.com) ou en mains propres aux horaires d'ouverture de l'Hôtel communautaire, au plus tard 2 jours avant la séance du Conseil d'agglomération où l'élection des membres sera inscrite à l'ordre du jour ; Si à cette date, aucune liste n'a été déposée, il est possible de remettre une liste auprès de Monsieur le Président jusqu'au début de la séance du Conseil d'agglomération où l'élection des membres est inscrite à l'ordre du jour ;
- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D.1411-4 du CGCT ;
- les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Draguignan, le 24 JUIL. 2020

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.